

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le vingt du mois d'avril, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 26	Absents 8	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 15/04/2015

Date d'affichage :

**Présents** : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy – E.SUZZONI.

**Absent(s)** : M. MP . ANTONELLI - I. BENIGNI – J. LUCIANI – N. MARIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – R. SANTELLI – G.SELLIER.

**Absent(s) ayant donné procuration** : G. BRUN à A. SANTINI – R. BARTHELEMY à E.SUZZONI – J. EMMANUELLI à P. GUIDONI - E. MUNIER à M. LUCIANI.

**Secrétaire** : F. MARCHETTI

**OBJET :**

EXTENSION DE LA ZONE  
D'ACTIVITES DE CANTONE

3<sup>e</sup> Tranche

VENTE DU LOT n°10

Le Premier vice-président rappelle à l'assemblée le projet d'extension de la zone d'activité économique de Cantone à Calvi dont les nouvelles parcelles alloties sont disponibles à la vente auprès des opérateurs économiques. L'estimation du prix de vente a été transmise par les services des domaines le 18 avril 2014.

Le conseil communautaire s'est prononcé le 22 avril 2014 sur le prix de cession au mètre carré à 50 €. Ce prix vaut pour les acquéreurs ayant un vrai projet de développement économique, source de création ou de maintien d'emplois.

Les conditions de vente sont annexées à la présente délibération.

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Le Premier vice-président propose au conseil communautaire la cession immobilière du lot n°10 de la troisième tranche du lotissement d'une superficie de 1190 m2 à la société SCI KARNING représentée par Monsieur CHAHMIRIAN Frédéric, pour l'installation d'une menuiserie bois PVC alu, au prix de 59 500 €.

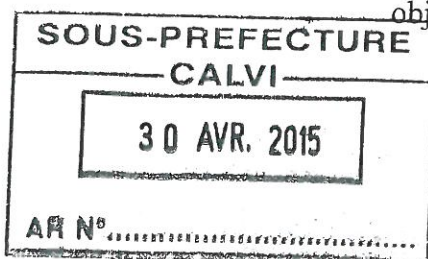
Delibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

Le Conseil Communautaire, après avoir rappelé l'interdiction de la création de dépôts de stockage sans aucune activité économique et de locaux destinés à la location dans le cadre de cette acquisition ; après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession immobilière du lot n°10 du projet d'extension de la zone d'activité d'une contenance de 1190 m2 à la SCI KARNING RCS BASTIA , n° de gestion ayant son siège social 27 Immeuble Colomba – 20260 CALVI, pour un prix de vente de 59 500 €.

**DESIGNE** Maître CIAVALDINI Marie Louise, notaire à Calenzana, pour l'établissement de l'acte.

**AUTORISE** le Président à passer et signer tout document à venir relatif à cet objet.



Fait et délibéré, le 20 avril 2015

Pour copie conforme

Le Premier vice-président

